

# Bienvenue !



**Assemblée Générale Mixte  
du 24 juin 2024**

**Et célébration des 25 ans  
d'IÉS !**

## Le matin

9h30 : Ouverture et quorum

9h35 – 10h35 : Partie extraordinaire de l'AG

- Présentation des propositions de résolutions d'AGE
- Questions diverses et échanges
- Vote des résolutions

10h35 – 10h55 : Pause et présentation candidats au Conseil d'Administration

10h55 – 12h30 : Partie ordinaire de l'AG

- Bilan d'activités 2022
- Bilan financier 2022 et présentation des comptes
- Perspectives 2023
- Intervention des groupes locaux
- Vote des résolutions

12h30 : Vote à l'élection du Conseil d'Administration

## L'après midi

A partir de 12h30 : **Le Cabas d'IÉS**

13h : Buffet de Cap Eco

13h30 :

- Résultat du vote du Conseil d'Administration
- Clôture de l'Assemblée Générale

15h : 25 ans d'IÉS, le gâteau!

15h30 – 17h : Table ronde sur le thème "IÉS et les entreprises sur les territoires d'Occitanie : 25 ans d'intervention"

# Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

## Proposition de résolution n°1 : Clause d'exclusion de sociétaires

Nous proposons de modifier nos statuts afin de supprimer le motif de perte de la qualité d'associé suivant : « perte de plein droit de la qualité d'associé pour l'associé qui n'aura pas participé à une assemblée générale, pendant 6 années consécutives, par présence, représentation ou vote par correspondance ».

Nous proposons ainsi de modifier l'article 13 comme suit :

### •Article 13 - Perte de la qualité d'associé

#### 1. La qualité d'associé se perd :

- *par la démission de cette qualité, notifiée par écrit au conseil d'administration et qui prend effet immédiatement, sous réserve des dispositions de l'article 12*
- *par le décès de l'associé ou la clôture de la liquidation de la personne morale associée*
- *par l'exclusion prononcée dans les conditions de l'article 14.*

### Explication :

- Difficulté voire impossibilité pour IÉS d'appliquer cette clause (induirait une très forte baisse du capital)
- Nécessité d'appliquer ou modifier cet article

# Assemblée Générale Extraordinaire

## Proposition de résolution n°2 : Modification de la majorité pour une AGE sur la prise en comptes des votes blancs, nuls ou abstention

Nous proposons de modifier l'article 27.10 de nos statuts concernant une AGE comme suit :

Les abstentions, les votes blancs et les bulletins nuls ne sont pas pris en compte dans le calcul des majorités.

(en remplacement de : Les abstentions, les votes blancs et les bulletins nuls sont considérés comme des votes hostiles à l'adoption de la résolution.)

### **Explication :**

La loi PACTE modifie les règles de fonctionnement des Sociétés Anonymes

# Assemblée Générale Extraordinaire

## Proposition de résolution n°3 : Conditions légales liées au Commissaire aux Comptes

Nous proposons de modifier l'article 30 de nos statuts comme suit :  
« Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi Pacte du 22 mai 2019 et du décret n° 2019-514 du 24 mai 2019, IÉS se laisse la possibilité de désigner un commissaire aux comptes volontairement. »

### **Explication :**

La loi PACTE modifie les seuils légaux qui rendent la nomination du CAC obligatoire et IÉS n'est plus concernée par cette obligation.

# Assemblée Générale Extraordinaire

## Proposition de résolution n°4 : Limite d'âge des mandataires ou administrateurs

Nous proposons de modifier les articles 19, 21 et 24-1 de nos statuts comme suit :

- Article 19 - Limite d'âge et cumul des mandats
  - Le nombre des membres du conseil d'administration ayant atteint l'âge de soixante-quinze ans ne peut être supérieur au tiers de ses membres.
  - Lorsque cette limitation est dépassée, le membre du conseil d'administration le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.
- Article 21 - Organisation du conseil : présidence
  - Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.
  - Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.
- Article 24 1 - Direction générale
  - La Direction Générale est assurée par une personne physique choisie parmi les associés ou elle doit le devenir dans un délai de 6 mois après sa désignation.
  - La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.
  - Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 75 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

# Assemblée Générale Extraordinaire

## Proposition de résolution n°5 : Précision sur les rôles et compétences concernant une OPTF

Il est proposé de transférer au Conseil d'Administration la compétence relative à l'organisation de toute augmentation de capital sous toutes ses formes dans le respect de textes spécifiques en vigueur, et de préciser cette nouvelle compétence du Conseil d'Administration dans nos statuts.

Nous proposons donc à la présente assemblée générale de modifier l'article 23 des statuts et d'y ajouter : Le Conseil d'administration a compétence pour décider de toute augmentation de capital quel que soit sa forme en ce compris toute offre au public de parts sociales dans le respect de la réglementation en vigueur et des présents statuts. Le reste de l'article reste inchangé.

Le CA a prévu dans son plan stratégique, le lancement d'une OPTF en 2024.

### **Explication :**

Etant donné notre cœur d'activité, l'URSCOP nous recommande d'acter une délégation au CA pour l'organisation d'une augmentation de capital (notamment dans le cadre d'une OPTF) pour plus d'opérationnalité.



# Assemblée Générale Extraordinaire

## Proposition de résolution n°6 : Modification de la date de clôture des comptes

Il est proposé de modifier la date de clôture des comptes (actuellement au 31 décembre) et de la reporter au 30 juin dès l'établissement des comptes 2023. Ainsi, le prochain exercice aura une durée de 18 mois et sera clôturé au 30 juin 2024.

Nous proposons donc de modifier l'article 32 de nos statuts comme suit : L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin.

### Explication :

La modification de la date de clôture des comptes simplifiera la prise en comptes des bilans des entreprises (qui clôturent pour la plupart au 31 décembre) pour nos calculs de risques et de provisions.

# Assemblée Générale Extraordinaire

## Proposition de résolution n°7 : Possibilité de faire une AGO et AGE en distanciel

Nous proposons d'ajouter l'article 27.14 dans nos statuts comme suit :

### 27.14 Assemblée dématérialisée

A titre exceptionnel, les assemblées générales peuvent être tenues exclusivement par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des associés, ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les associés exerçant leurs droits de vote en séance par voie électronique ne peuvent accéder au site consacré à cet effet qu'après s'être identifiés au moyen d'un code fourni préalablement à la séance.

Un ou plusieurs associés représentant au moins 5 % du capital social peuvent toutefois s'y opposer après la convocation.

L'avis de convocation rappelle le droit d'opposition au recours exclusif à des moyens dématérialisés pour la tenue de l'assemblée générale, ainsi que les conditions d'exercice de ce droit. Il indique également le lieu où l'assemblée se réunira s'il est fait opposition à sa tenue exclusivement par des moyens dématérialisés.

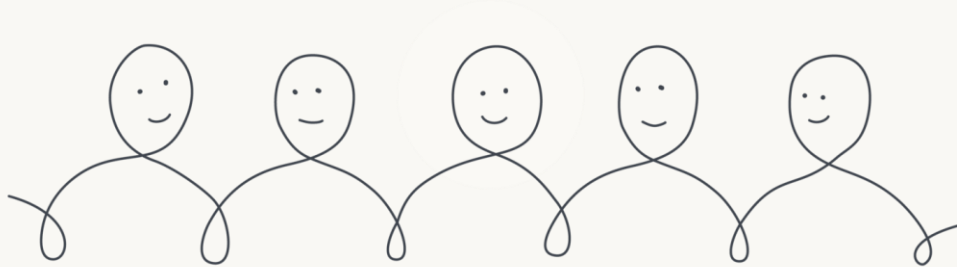
Le droit d'opposition s'exerce dans un délai de sept jours à compter de l'envoi de cet avis.

En cas d'exercice de ce droit, la société avise les associés par lettre simple ou par courrier électronique, au plus tard quarante-huit heures avant la tenue de l'assemblée, que celle-ci ne se tiendra pas exclusivement par des moyens dématérialisés.

### **Explication :**

Cette résolution vise à rendre possible le format distanciel d'une Assemblée Générale à titre exceptionnel et si les conditions le nécessitent.

# Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les candidats au CA... et une petite pause bénéfique !



# Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

# IÉS ... une entreprise qui porte des valeurs

## Raison d'être

Le financement et l'engagement citoyens en Occitanie, au service de la transformation vers une économie équitable, porteuse d'emplois et respectueuse de l'environnement.

## Vision

Devenir une référence de la finance citoyenne en Occitanie à travers le financement, l'accompagnement et l'engagement bénévole.

Pour cela :

- Développer la collecte citoyenne pour permettre les investissements
- Développer le volume des investissements dans les entreprises
- Développer des partenariats complémentaires
- Développer le nombre de bénévoles et des groupes locaux
- Préserver l'épargne citoyenne d'IÉS

# Les missions d'IÉS

---

Collecter l'épargne des citoyens,

---

Financer en haut de bilan des entreprises engagées répondant aux critères d'IÉS

---

Accompagner ces entreprises tout au long du financement

---

Animer et coordonner un réseau de bénévoles aux multiples profils et compétences

---

Diversifier les ressources pour le financement de l'exploitation de la structure

# Un recul des financements en 2022 lié à un délai de concrétisation des projets

## 112 projets accueillis:

7% de hausse par rapport à 2021

## 34 projets éligibles,

en stabilité par rapport à 2021

## 15 projets engagés pour 412k€ :

Soit une hausse en nombre (+15€) et en montant (+4%) par rapport à 2021.

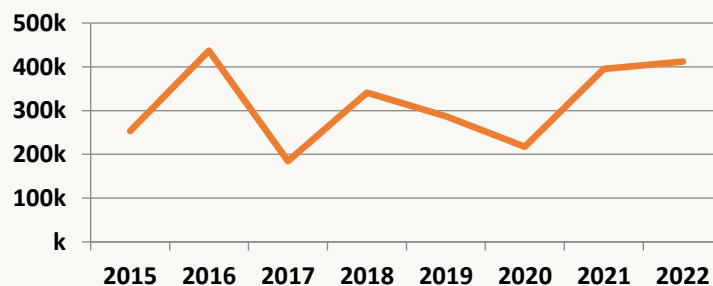
## 11 dossiers financés pour 230k€,

soit un recul du nombre et des montants moyens financés. 73% des projets sur le 31, 9% sur le 12, le 66 et le 81.

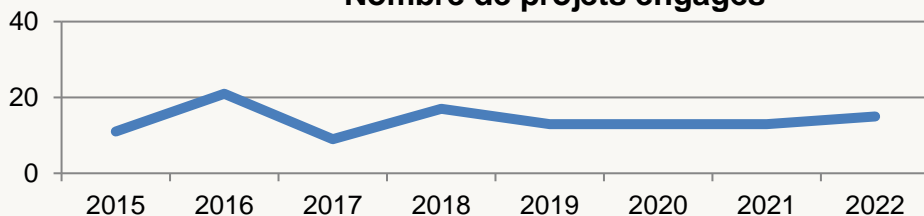
## Et notre impact social sur les entreprises financées en 2022 ?

- 73% en création / 27% en développement
- 82% d'entreprises aux statuts ESS ou ESUS (50% en 2021)
- 42 emplois créés ou maintenus.

Montants engagés



Nombre de projets engagés



## Le portefeuille des entreprises financées au 31/12/2022 (1/4)

ENCOURS AU 31-12-2023					% DU
Entreprises par département	Capital	CCA OU PP	TP	TOTAL	TOTAL
<b>09</b>	<b>3 000</b>	<b>3 503</b>	<b>65 000</b>	<b>71 503</b>	<b>6%</b>
ATELIERS DE LA LIBERTE (Aux)			35 000	35 000	
BOUSSOLE (La)	3 000	3 503		6 503	
IMPRIMERIE RUFFIE - NOVASCOP			30 000	30 000	
<b>11</b>	<b>2 500</b>	<b>36 433</b>		<b>38 933</b>	<b>3%</b>
CONCEPT EVASION	2 000	3 933		5 933	RJ
TRUITELLE (La)	500	32 500		33 000	
<b>12</b>	<b>4 000</b>	<b>15 000</b>	<b>6 500</b>	<b>25 500</b>	<b>2%</b>
AD FINE	4 000	0	6 500	10 500	
UZUME	0	15 000		15 000	

En rouge : nouveaux dossiers de 2022



# Le portefeuille des entreprises financées au 31/12/2022 (2/4)



Fort dynamisme dans le 31.  
8 nouveaux financements.  
L'encours de financement  
représente 57% du total  
pour 33 entreprises  
financées.

En rouge : nouveaux dossiers de 2022

Entreprises par département	ENCOURS AU 31-12-2023			TOTAL	% DU
	Capital	CCA OU PP	TP		TOTAL
<b>31</b>	<b>117 982</b>	<b>378 263</b>	<b>160 000</b>	<b>656 245</b>	<b>57%</b>
100e SINGE	500	14 500		15 000	
ADHAF	4 600	0		4 600	
AGE DU BOIS (L')	160		75 000	75 160	
AGENCE INTERCALAIRE		20 000		20 000	
ALLIEES		12 500		12 500	
ALLO BERNARD	7 000	7 151		14 151	
ANACHARSIS	5 000	1 538		6 538	
AUTHENTIC MATERIAL		12 863		12 863	
BIEN COMMUN	2 000	38 000		40 000	
BIOCENYS	2 000	7 781		9 781	
CAGEOT TOULOUSAIN	1 500	23 500		25 000	
CAP'ECO	100	9 791		9 891	
CHOUETTE COOP (La)	1 000	6 016		7 016	
ETHIKIS AD CIVIS	2 000	3 404		5 404	
EXCUBATEUR (L')	0	13 825		13 825	
FERMAQUATIC	100	10 000		10 100	
IMAGINATIONS FERTILES (LES)	5 000	3 501		8 501	
JARDINS DU GIROU	600	4 003		4 603	
LABO 100ème SINGE		30 997		30 997	
LOULENN	500	14 500		15 000	
MARKO ECOMOBILITE	7 000	10 248		17 248	
METEOLIEN	10 130	606		10 736	
MOBILIB- CITIZ	3 750	20 000		23 750	
OSTALADA	1 000	11 000		12 000	
RECAPE			50 000	50 000	
RIVAGES	1 000	6 524	20 000	27 524	
SCOOOL	500		15 000	15 500	
SELFCITY		24 513		24 513	
SUSTN FOOD	9 540	40 500		50 040	
TELEGRAFIK	30 002	0		30 002	
TERRAKIT	20 000	0		20 000	
TOUSOLAR	3 000	12 000		15 000	
VALDEGE	0	19 003		19 003	

## Le portefeuille des entreprises financées au 31/12/2022 (3/4)

ENCOURS AU 31-12-2023					% DU
Entreprises par département	Capital	CCA OU PP	TP	TOTAL	TOTAL
<b>32</b>	<b>7 500</b>	<b>23 966</b>	<b>10 000</b>	<b>41 466</b>	<b>4%</b>
C2L	5 000	16 204		21 204	
FUMAISSON OCCITANE	500	7 762		8 262	
TERRA ALTER GASCOGNE	2 000		10 000	12 000	
<b>34</b>	<b>18 050</b>	<b>60 014</b>	<b>15 000</b>	<b>93 064</b>	<b>8%</b>
FIERS DE LETTRES	750	0		750	
FORUM TV - ECHO VISUEL			10 000	10 000	
GOUT D'ILLUSION (Un) - UGI	5 000	0		5 000	
GRANDE OURSE / AGB	2 000	398		2 398	
HAB FAB	2 800	0		2 800	
MAISON DES POSSIBLES (La) SANS TRANSITION			5 000	5 000	
MENUISERIE COLLABORATIVE (La)	5 000	13 357		18 357	
OYAS ENVIRONNEMENT		21 859		21 859	
PAIN & PARTAGE Montpellier	2 000	0		2 000	
SPIRUPHILE (Le)	500	24 400		24 900	
<b>46</b>	<b>7 000</b>	<b>33 740</b>	<b>20 000</b>	<b>60 740</b>	<b>5%</b>
PLUME DU CAUSSE	5 000	5 740		10 740	
RAILCOOP	2 000	28 000		30 000	
VIVRE BIO EN BOURIANEBIOCOOP GOURDON			20 000	20 000	

En rouge : nouveaux dossiers de 2022

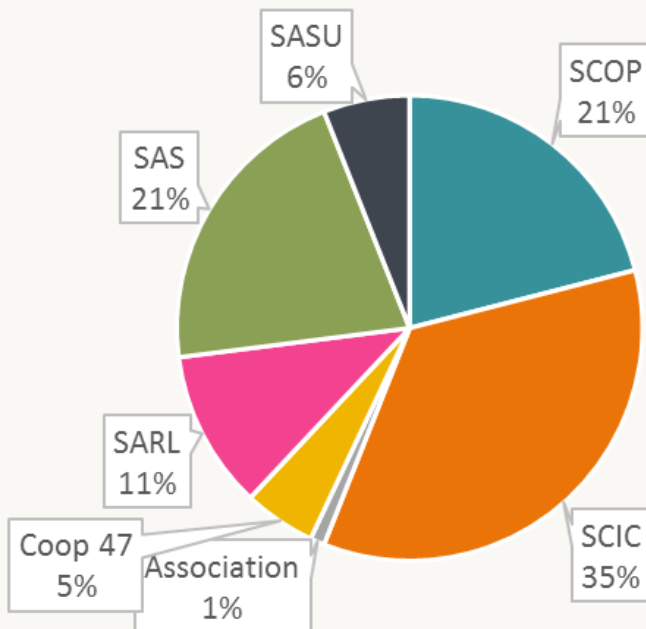
## Le portefeuille des entreprises financées au 31/12/2022 (4/4)

Entreprises par département	ENCOURS AU 31-12-2023				% DU
	Capital	CCA OU PP	TP	TOTAL	TOTAL
<b>65</b>	<b>4 750</b>	<b>40 873</b>		<b>45 623</b>	<b>4%</b>
JUMP AROUND	1 000	0		1 000	
KALON COR	3 750	21 250		25 000	
LIEN (Le)		19 623		19 623	
<b>66</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>		<b>7 000</b>	<b>1%</b>
CATENR	4 000	0		4 000	
SQUAREGOLAB	3 000	0		3 000	
<b>81</b>	<b>21 170</b>	<b>56 630</b>	<b>30 000</b>	<b>107 800</b>	<b>9%</b>
ATELIER 106	1 000	10 666		11 666	
ATELIERS (Les)			30 000	30 000	
AU BORD DU MONDE	500	266		766	
CABROL SCOP	1 000	0		1 000	
CAFÉ PLÙM	1 000			1 000	
ETABLISSEMENTS BOUISSIÈRE	7 500	7 998		15 498	
IDHELIO	2 670	15 624		18 294	
RADIS BLEU (LE)	5 000	1 160		6 160	
<b>REHAB</b>	<b>1 500</b>	<b>16 572</b>		<b>18 072</b>	
TERRA ALTER PAYS D'OC	1 000	4 345		5 345	
<b>82</b>		<b>5 294</b>		<b>5 294</b>	<b>0%</b>
EVOL FORMATION		5 294		5 294	
<b>Total général</b>	<b>192 952</b>	<b>653 715</b>	<b>306 500</b>	<b>1 153 168</b>	

En rouge : nouveaux dossiers de 2022

# Le portefeuille des entreprises financées au 31/12/2022

## Répartition des entreprises du portefeuille (en % du nombre)

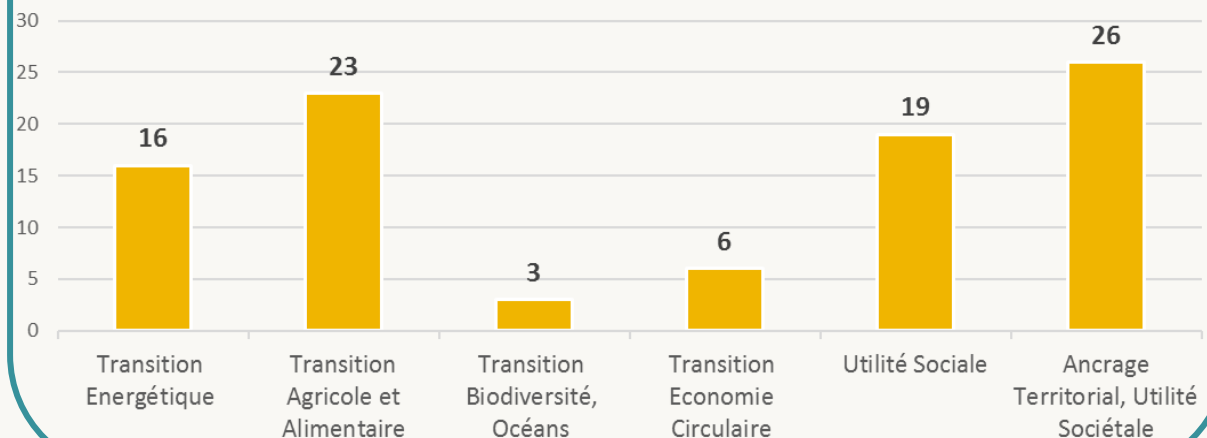


### Et notre impact social ?

- Taux de pérennité à 3 ans : 90%
- Taux de pérennité à 5 ans : 70%,

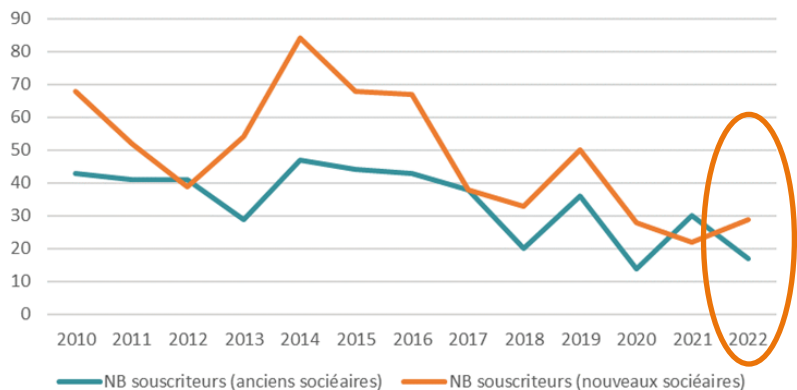
### Et notre impact social ?

Contribution sociale et environnementale des entreprises du portefeuille



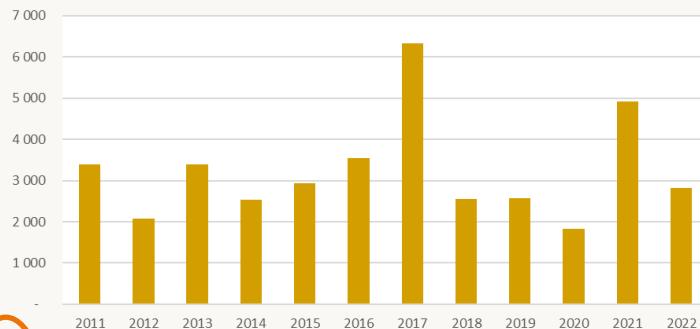
# Une collecte nette légèrement négative liée à une forte baisse du nombre de souscripteurs

Evolution du nombre de souscripteurs qui participent à la collecte annuelle



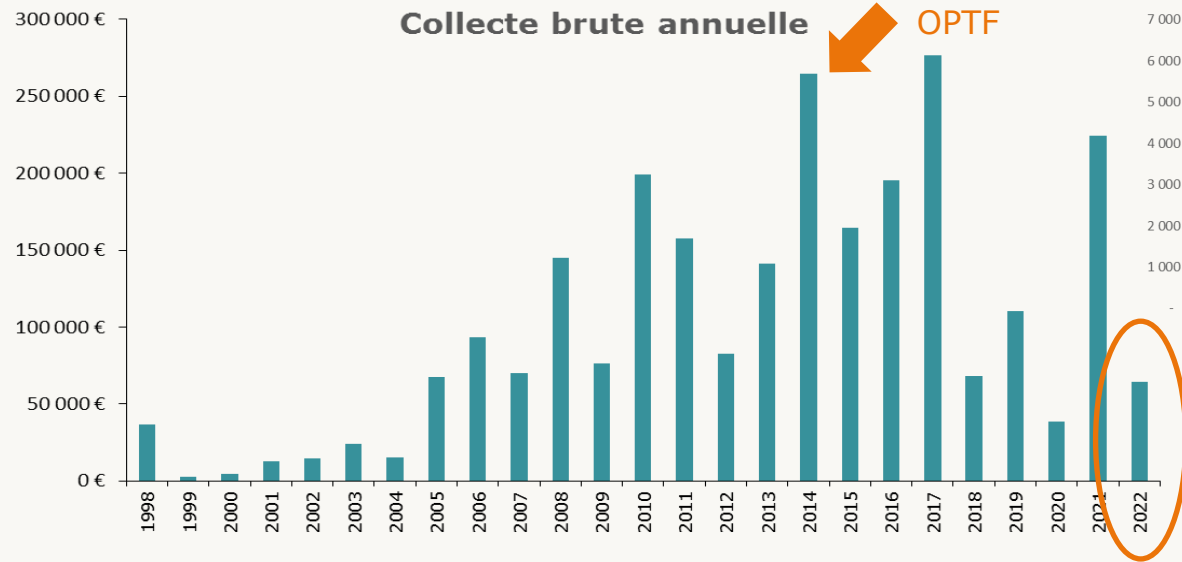
- Alors que les demandes de remboursements sont plus faibles qu'en 2021, la collecte brute est très basse conduisant à une **collecte nette de - 5 396 €**.
- La faiblesse de la collecte brute est directement liée à un nombre de souscriptions historiquement bas en 2022, alors que le ticket moyen de souscription reste à un niveau « classique ».
- L'impact du contexte conjoncturel économique peu propice à l'épargne ne doit pas masquer la tendance continue de la baisse du nombre de souscriptions depuis 10 ans.

Evolution du ticket moyen de souscription (en euros)  
(Retraité des chiffres extrêmes)



Collecte brute annuelle

Dernière OPTF



# Le projet de DIS et OPTF doit nous permettre de mieux communiquer auprès des citoyens

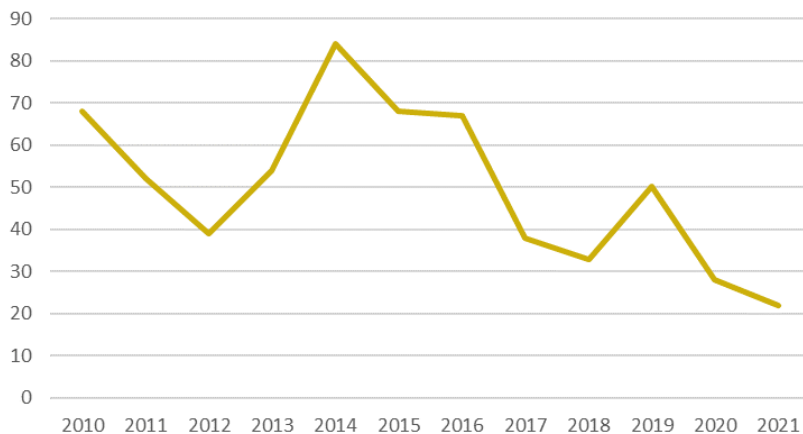
- **Mise en œuvre des préconisations du DLA:**  
 La communication d'IÉS auprès des sociétaires sur le dispositif IR PME Madelin qui permet un avantage fiscal aux personnes physiques a eu peu d'effet en 2022. **Les réflexions autour du projet OPTF** (envisagé depuis 2021) **ont abouti à une proposition du CA dans le cadre de la stratégie d'IÉS.**

- OPTF = Offre publique de titres financiers, c'est un appel à souscription
- DIS = Document d'information synthétique
- Dans le cadre d'un OPTF, il est obligatoire de réaliser un DIS qui garantit une information transparente aux souscripteurs.

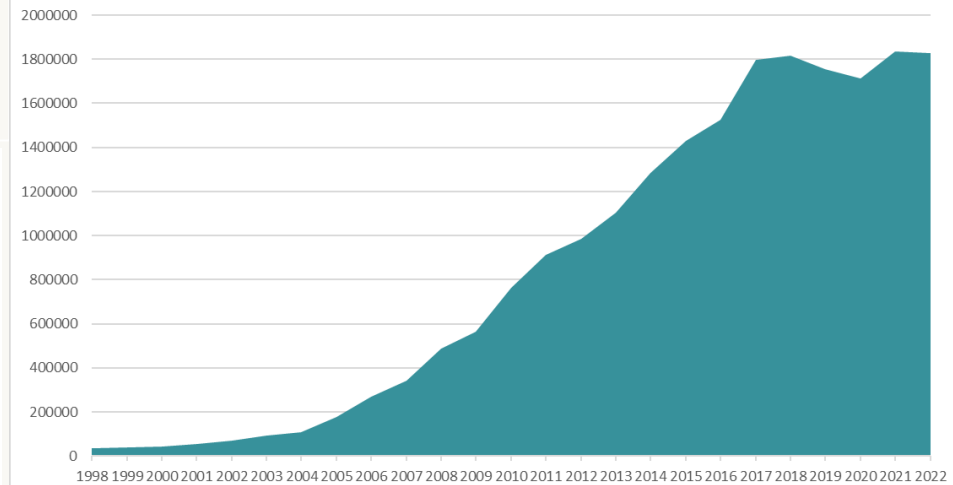
Un DIS doit nous permettre de :

- communiquer plus librement auprès des citoyens pour susciter souscriptions et engagement bénévole,
- mettre en avant l'avantage fiscal
- d'enrayer la baisse du nombre de nouveaux souscripteurs.

Evolution du nombre de nouveaux souscripteurs



Evolution du niveau du capital (en €)

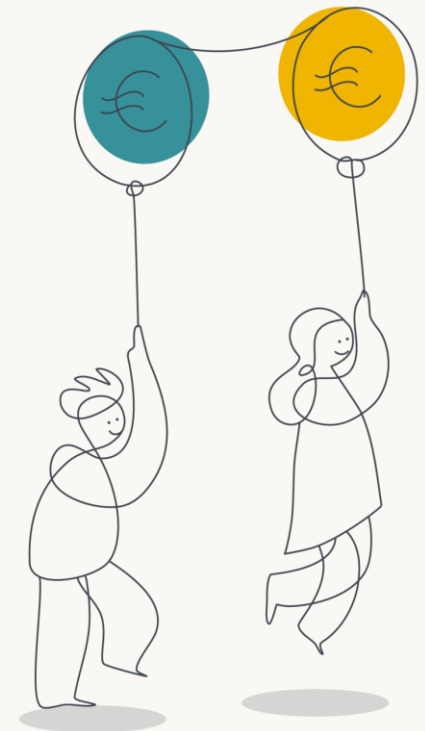


## Les temps forts de la Vie Coop en 2022 :

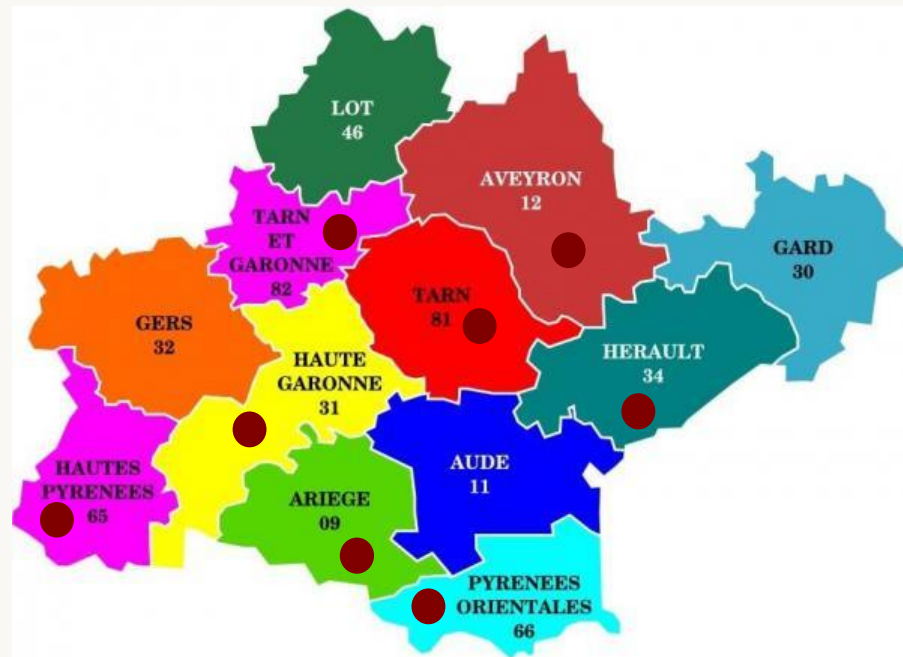
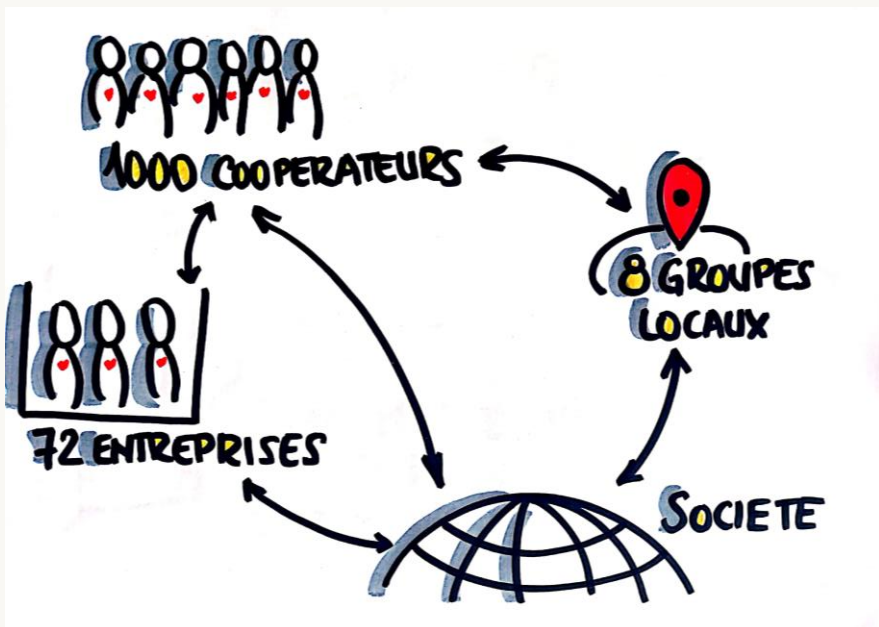
- L'Université des coopérateurs en avril 2022
- La rencontre du 8 octobre 2022 autour de la raison d'être d'IÉS,
- Un travail de co-construction entre sociétaires, salariés et bénévoles autour de la raison d'être
- Des réunions animation interne, coordination, vie coop... tout au long de l'année
- Poursuite de la communication interne avec la Lettre Interne en 2022 (appel à volontaire pour 2023 !)
- Une formation des bénévoles
- Un travail sur le recensement des temps passés par les bénévoles, système actif en 2023.

### Et notre impact social ?

- Nombre d'heures et de participants pour des formations proposées : 13 h pour 25 personnes



## L'actualité des groupes locaux







**YUZU** est un projet partenarial entre :

- Aquitaine Active
- Conseil Départemental du Lot et Garonne
- IÉS
- J'Adopte Un Projet

**L'objectif est de lever de fonds citoyens locaux pour financer des projets de l'ESS en Lot et Garonne**

Des financements sous forme:

- De dons (via J'adopte un Projet)
- D'investissement (via IÉS)

**Eligibilité des projets soutenus:**

- Structures de l'ESS
- 3 axes : transition écologique, société inclusive, cohésion territoriale

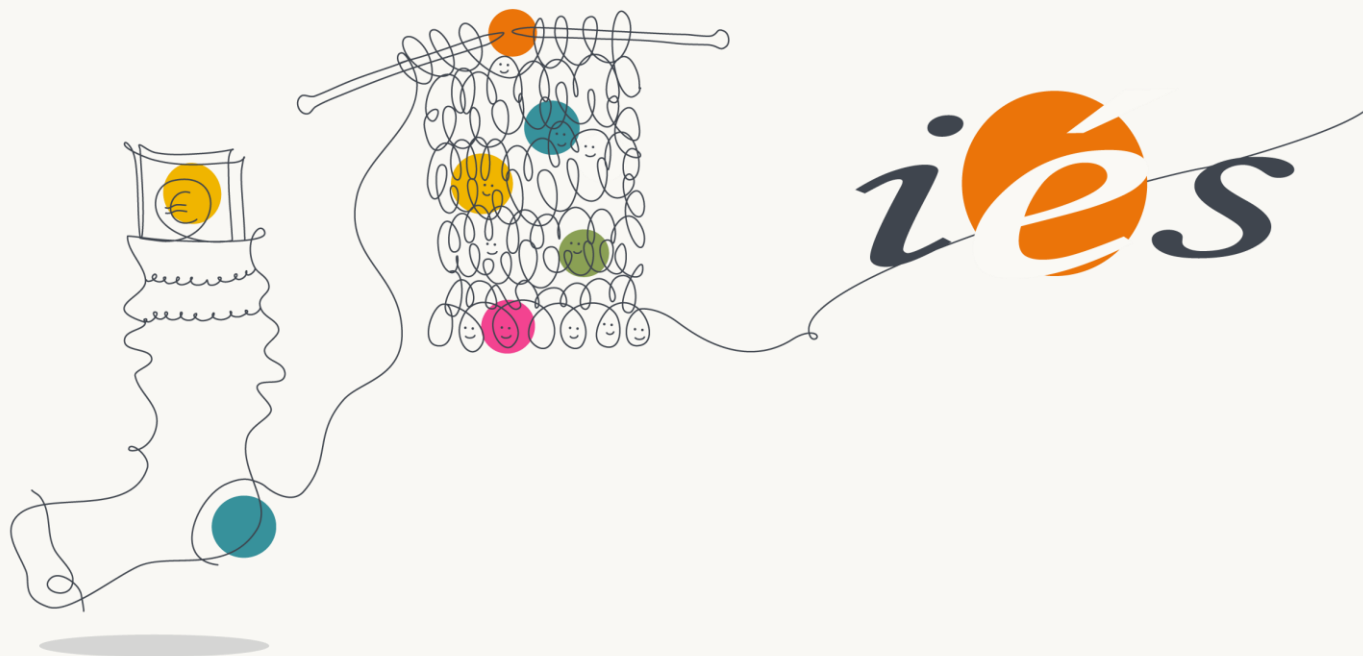
**Le fonctionnement :**

- **Aquitaine Active** : instruction des dossiers et cofinancement
- **Le Conseil Départemental du Lot et Garonne** : abondement des financements (en dons et Equity)
- **IÉS** : levée des fonds en Equity, et financement des projets en Equity
- **J'Adopte Un Projet**: gestion de la plateforme, levée de dons citoyens et financement des projets en dons



- **YUZU** : IÉS met à disposition des citoyens du Lot et Garonne son outil de collecte d'épargne citoyenne via des campagnes de financement d'entreprises solidaires locales.

Cette proposition du Département du Lot et Garonne est une belle opportunité pour expérimenter la création de ce type de dispositif et montrer qu'IÉS est un partenaire expert de la finance citoyenne disponible pour ce type de partenariat en Occitanie.

# Et maintenant... les comptes !



(en K€)

ACTIF = EMPLOIS	2021	2022		PASSIF = RESSOURCES	2021	2022	
Immobilisations corporelles	0,2	0,7		Capital social			
Participations en capital	203,3	164,3	Investissements « solvables » 1124,5		1834,8	1 829,4	Capitaux propres 1881,7
Comptes courants d'associés Prêts & Titres participatifs	913,3	960,2					
							
Provisions cumulées	-248,0	-256,8		Réserves	61,5	88,1	
Créances CT	138,7	180,6	Actif circulant 1132,6	Report à nouveau	-59,2	-59,2	
Trésorerie :	992,0	952,0			Résultat	26,6	-18,6
				Subv. d'investissement		42,0	
				Dettes CT	138,2	119,3	
	2 002,0	2 001,0			2 002,0	2 001,0	

## ACTIF

### **Participation au capital: -39k€**

Investissement au capital des entreprises à hauteur de 164,3k€ soit 111,9k€ net de provisions.  
Sorties du capital de 5 entreprises (-47,5k€) :( Ehtech, Equiphoria, Etic, Divertcity, Terre mère)  
Participations au capital de 6 nouvelles entreprises (+8,5k€) :

### **Comptes courants d'associés, Prêts & Titres participatifs: +46,9k€**

Activité de financement sur 2022 avec 11 nouveaux financements (+222,8k€) et fin de financement pour 6 sociétés ( Cabrol , Rivages (1<sup>er</sup> financement) CatEnR, Fiers de Lettres, UGI, Jump Around )

**Le montant garanti par BPI sur l'ensemble du portefeuille s'élève à 679,1k€**

### **Stabilité des provisions cumulées: +8,8k€ en 2022.**

Les provisions représentent 22,8% de l'encours total de financement. Pertes financières liées à la défaillance d'entreprises financées : 4,3k€ pour abandon de CCA sur Terrakit.

### **Trésorerie : 952k€ -40k€ par rapport à 2021.**

Cette trésorerie est pour 28% en parts sociales bancaires, BSA Télégrafik et 72% en liquidités.

## PASSIF

**Le Capital Social** a diminué de 5,4k€, suite à une collecte nette négative (plus de remboursements que de collecte annuelle)

**Capitaux propres** en hausse de 18k€ malgré le résultat négatif avec la prise en compte de la subvention d'investissement de 42k€ (FMR 31). Mise en conformité avec la convention.

# Compte de Résultat (1/2)

En K€	2021	2022
Chiffre d'affaires	15,7	14,7
Subventions d'exploitation	122,9	102,0
Reprises sur prov, transfert de charges et autres produits	4,6	0,6
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>143,3</b>	<b>117,3</b>
Achats et charges externes	51,8	58,6
Salaires et charges	112,9	108,1
Autres charges	9,4	10,4
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>174,1</b>	<b>177,1</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-30,9</b>	<b>-59,8</b>

Le Chiffre d'affaires en baisse : les activités annexes (2,7k€) n'ont pas compensé la baisse des frais de dossiers (-2,5k€)

Baisse apparente des subventions, mais passage en subventions d'investissement du FMR 31 à hauteur de 42k€. (19,2k€ comptabilisé en subventions en 2021). Nous avons donc une stabilité.

Légère hausse des charges d'exploitation par la reprise des déplacements et achats d'outils de communication.

Salaires et taxes sur salaires, baisse apparente, mais hors rupture conventionnelle de 2021, la hausse des salaires et taxes est d'environ 4k€ sur l'année.

# Compte de Résultat (2/2)

En K€	2021	2022
Produits financiers du portefeuille	63,7	49,3
Reprises sur provisions	61,2	54,0
<b>Total produits financiers</b>	<b>124,9</b>	<b>103,4</b>
Dotations aux provisions	75,7	62,8
Charges financières		1,8
<b>Total Charges financières</b>	<b>75,7</b>	<b>64,6</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>49,2</b>	<b>38,8</b>
Produits exceptionnels	80,3	61,1
Charges exceptionnelles	71,9	58,7
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>26,6</b>	<b>-18,6</b>

Produits financiers en forte baisse, car 2021 comporté 20k€ d'Étiquable. Une augmentation des revenus reste liée à la stratégie de financement. Revenus des prêts 46,2k€ contre 41,6k€ en 2021. Niveau de revenu en deçà de la prévision, plusieurs entreprises en procédure de sauvegarde avec arrêt des paiements.

Provisions: plusieurs entreprises du portefeuille montrent des difficultés financières, plusieurs demandes de report de paiement ont été enregistrées.

Résultat négatif à relativiser avec le transfert en subvention d'investissement du FMR 31.

## En conclusion:

L'exercice de l'année 2022 montre une situation opérationnelle tendue pour IÉS :

- Des subventions difficiles à obtenir, des risques de remboursement pour certaines si les objectifs ne sont pas atteints.
- Un tassement des revenus financiers, par les difficultés rencontrées par les entreprises du portefeuille.
- Une maîtrise du risque reste la stratégie.

# Détail du Résultat d'exploitation

En k€	2021	2022		2021	2022
Salaires et charges (yc taxes)	121,3	117,3	Chiffre d'affaires	15,7	14,7
Autres frais de fonctionnement	61,2		<b>Subventions d'exploitation</b>	123	102,0
Dont :			Région	55	66,5
Locations immo + charges	12,7	13,2	Toulouse Métropole	13	13
Commissions BPI	3,0	4,9	Sicoval	6	6
Honoraires	19,5	18,5	Muretain	2	2
Achats études	2,4	1,1	Montpellier métropole	10	10*
Voyages & déplacements, réceptions	2,1	6,7	CD31	10	10
Catalogues, imprimés et site internet	0,4	1,1	Agglo Montauban	2	2
Maintenance	2,9	3,9	FMR31*	24	10,5
Cotisations	1,3	1,7	Mécénat EDF*	1	1
Services bancaires	1,7	1,5			
			Autres produits d'exploitation	4,6	0,6
<b>Déficit d'exploitation</b>	<b>30,9</b>	<b>59,8</b>			

\* Provisionné car risque de remboursement.

# Objectifs pour 2023

- Développer le nombre et le volume des financements
- Poursuivre le développement sur l'Est de l'Occitanie et notamment sur Montpellier Métropole,
- Réaliser le bilan des expérimentations en matière de diversification et faire des choix stratégiques,
- Relancer le niveau de la collecte et susciter des vocations bénévoles !
- 25 ans d'IÉS : déployer des événements sur les territoires pour faire connaître IÉS aux entreprises engagées et aux citoyens



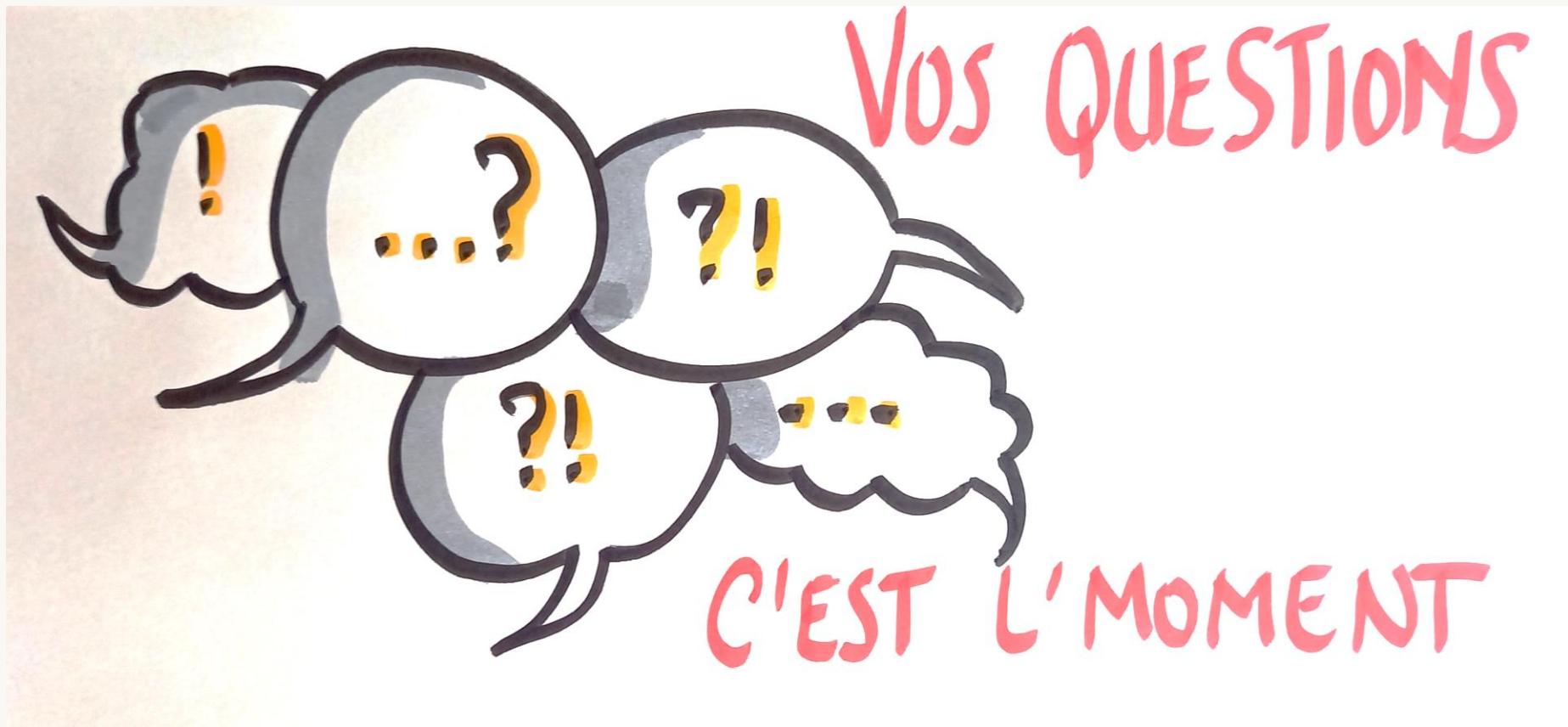
# Développement de l'activité de financement

- Des actions de prospection de la part des groupes locaux
- Le développement et le renforcement des relations partenariales
  - Revues de projets,
  - Partenariat spécifiques,
  - Expérimentation de dispositifs de financement citoyen locaux au service des collectivités
- Le fonds ISO dont IÉS est un opérateur aux côtés de France Active et de l'URSCOP
- Développer la participation aux événements locaux
- Contacter les tiers lieux et incubateurs du territoire
- Développer la veille internet sur les plateformes, publications/ AAP/ Prix...
- Développer la visibilité et l'attractivité d'IÉS grâce à une communication et des outils de communication adaptés

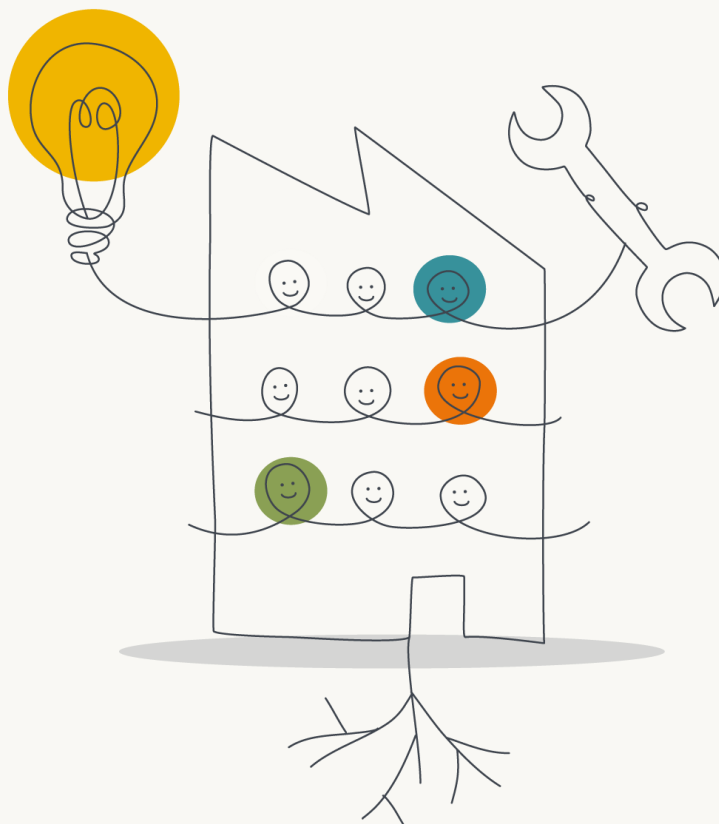


# Susciter l'engagement bénévole et renforcer les groupes locaux et la gouvernance

- Visibilité et communication externe
- Evènements autour des 25 ans : tournée de ciné débats sur toute l'Occitanie
- Témoignage d'Anne-Christine sur participation au GRAC
- Deux nouveaux venus sur l'instruction et le développement
- Des besoins sur l'accompagnement, l'animation interne de la vie coop, la communication...
- On rejoint les deux grands enjeux d'IÉS et sa raison d'être



# RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

## NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à - **18 617.75€**.

## DIXIEME RESOLUTION

Suite à une erreur d'affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 lors de l'Assemblée Générale annuelle du 23 juin 2022, le Conseil d'Administration propose d'affecter le bénéfice de 26 648,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 .....	26 648,86 euros
En totalité au compte « report à nouveau » .....	26 648,86 euros
Qui s'élève ainsi à - 32 541.53 euros.	

## ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 s'élevant à - **18 617,75 euros** en report à nouveau.

## DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le capital, variable, s'élève à 1 829 396 € au 31/12/2022 et qu'il était de 1 834 792 € à la clôture de l'exercice précédent soit une variation négative de 5 396 €. Ainsi, la valeur de remboursement de la part, pour les parts sociales annulées au cours de l'exercice clos au 31 décembre, ressort à 76 €.

## Comment ça se passe ?

Fonctionnement proposé pour le vote :

*Nous démarrons le vote à main levée des résolutions 14 et 15.*

*Le vote pour l'élection du CA sera réalisé à et bulletin secret selon les modalités suivantes : .*

- chaque associé pourra valider la liste des candidats ou barrer certains noms (ou la liste), ou ne pas s'exprimer,*

***A élire : 7 postes au CA (dont un  
remplacement pour 1 an) pour 7  
candidatures***



## TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de :

CBE du NET (Nicole LOZE), ELRIZ Mustapha, ESCANDE Béatrice,  
MERCIER Claire-Emmanuelle, SIMBILLE Dominique, VEDEL Patrick

viennent à expiration ce jour, et décide, de procéder à leur remplacement ou leur renouvellement pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs l'Assemblée Générale constate qu'un administrateur démissionne de son poste :  
PARNOT Gilles

L'Assemblée Générale, constatant que 6 postes d'administrateurs restent à pourvoir et 1 poste à remplacer pour une durée d'un an conformément au maximum statutaire.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination à bulletin secret des administrateurs suivants :

- Association Diocésaine de Pamiers (représenté par Théophile BOLON) pour 3 ans
- Mustapha ELRIZ pour 3 ans
- Béatrice ESCANDE pour 3 ans
- Claire-Emmanuelle MERCIER pour 3 ans
- Patrick VEDEL pour 3 ans
- SICOVAL (représenté par Philippe PIQUE) pour 3 ans
- Sandra MUNOZ pour 1 an

## QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constate que les mandats de censeur de :

- PUECH Valérie
- SICOVAL (Philippe PIQUE)

viennent à expiration ce jour. Aucune candidature n'ayant été reçue pour les postes de censeurs, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à leur remplacement ou leur renouvellement.

## QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

# **Vote des résolutions et élections du Conseil d'Administration**

# MERCI à toutes et à tous !

## RDV sur les réseaux sociaux et le site internet !

<https://ies.coop/>





## **Nos bureaux :**

**Le Périscope – Parc technologique du Canal  
7 rue Hermès  
31 520 RAMONVILLE SAINT AGNE**

**Contact :  
05 61 75 12 97  
[accueil@ies.coop](mailto:accueil@ies.coop)**